

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026
Date d'affichage : 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés :

Procurations :

29042026- Délib-18

Objet : Tarifs de l'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la dernière délibération en date du 17 juin 2025 (délibération n°17062025-Délib-06) qui fixait les tarifs de l'eau appliqués à compter du 01/07/2024 sur la Commune de Grandrieu.

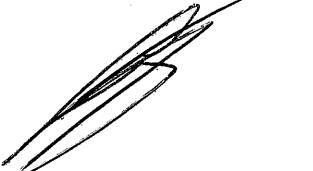
Il présente au Conseil l'impact financier d'une éventuelle hausse du tarif du m³ d'eau et propose au Conseil municipal de maintenir les tarifs qui avaient fixés à compter du 01/07/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau qui restent fixés comme suit à compter du 01/07/2025 :

TARIF de l'EAU HT	À compter du 01/07/2025
Location compteur sans conso	20.00 €
Location compteur avec conso	20.00 €
Terme fixe	60.00 €
Tranche unique prix du m ³	1.05 €
Redevance performance des réseaux	Fixées par l'Agence de Bassin
Redevance sur la consommation	
Redevance prélèvement	

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC

